

Mon camarade a deposé une demande de divorce

Par bozy, le 03/03/2008 à 15:16

Bonjour,

Mon camarade a déposé une demande de divorce. Après combien de jours, ou de mois, ou des années qu'il pourra avoir une autre femme? Est ce une faute s'il fera celà? Merci beaucoup.

Par citoyenalpha, le 06/03/2008 à 07:50

Bonjour

Tout dépend si le divorce ne fait pas l'objet d'un contentieux entre les conjoints.

Après le jugement du divorce, l'homme peut se remarier sans délai.

Restant à votre disposition.

Par bozy, le 06/03/2008 à 08:44

Bonjour,

Il voulait seulement sortir avec une autre femme entretemps, mais c'est pas encore un remariage! Et quelqu'un lui a dit : attention tu ne peut pas, tant que le jugement n'y est pas la justice va te poursuivre. Merci

Par citoyenalpha, le 06/03/2008 à 08:49

Bonjour

A partir du moment où il y a séparation de corps le mari est libre de fréquenter qui il veut. A condition bien sûr que la femme en question n'est pas été la maîtresse de ce monsieur car la femme de celui-ci pourrait relever ce fait.

Restant à votre disposition

Par bozy, le 06/03/2008 à 08:52

Je vous remercie beaucoup.

Par citoyenalpha, le 06/03/2008 à 08:55

Avec plaisir